

MODALITÉS POUR LA RENTRÉE

Avis d'embarquement

Dès le **17 août**, les parents inscrits pourront consulter les coordonnées personnalisées de transport de leur enfant via le *PORTAIL PARENT*. Le numéro d'autobus, l'heure ainsi que l'endroit d'embarquement et de débarquement de votre enfant y seront indiqués.

Vous n'êtes pas inscrits, communiquez sans tarder avec le secrétariat de l'école.

L'avis d'embarquement **sera remis à la rencontre de parents**, qui a lieu, pour la plupart, à la fin août.

Pour les écoles dont la rencontre a lieu en juin ou après la rentrée scolaire, l'avis sera posté à compter du 24 août 2016.

Une cocarde plastifiée sera remise par l'école pour y insérer cet avis. Par mesure de sécurité, comme l'élève doit toujours avoir en sa possession son avis d'embarquement, **attachez-le à son sac d'école!**

Transport des élèves inscrits au service de garde

À des fins de sécurité, les élèves inscrits à temps plein au service de garde n'ont pas accès au transport scolaire. Ils n'ont pas accès non plus de façon aléatoire. Les billets remis à l'enseignant, les appels des parents le matin même, etc. sont refusés.

Les élèves inscrits 1 à 4 jours/semaine peuvent avoir accès au transport scolaire, et ce, conditionnellement à ce que **ces journées soient fixes** (ex.: mardi, mercredi, jeudi = service de garde / lundi et vendredi = autobus).

Pour plus d'informations, consulter le www.csduroy.qc.ca/transport-scolaire/

Transport à une 2e adresse

Le Service du transport reconnaît une seule adresse pour l'organisation des parcours. Le transport d'un élève à une 2e adresse (garde partagée, gardienne ou autre) est facturé au coût de **101\$** par enfant.

La demande doit se faire directement en ligne **avant le 30 juin** au www.csduroy.qc.ca, sous l'onglet Transport / Formulaire / **Demande de transport complémentaire**.

Pour plus d'informations, consulter le www.csduroy.qc.ca/transport-scolaire/

Demande de changement d'école

L'élève en demande de changement d'école **n'est pas éligible au transport scolaire**, mais peut bénéficier du transport si des circuits existent dans son quartier et si une place est vacante dans l'autobus. L'élève doit s'intégrer au réseau de transport existant pour l'année en cours sans modification de parcours, d'horaires ou d'arrêts.

Le parent doit présenter sa demande en remplissant le formulaire en ligne **avant le 30 juin** au www.csduroy.qc.ca, sous l'onglet Transport / Formulaire / **Demande de transport complémentaire**.

Coût 2016-2017 : 150,00 \$/enfant pour l'année
(tarification unique)

... 2

Si la demande est acceptée, une facture sera acheminée par courriel. **Le paiement devra être fait pour que le service de transport débute.**

Prendre note que ce service est à coût fixe sans considération pour le nombre ou la fréquence d'utilisation et est non remboursable.

Pour plus d'informations, consulter le www.csduroy.qc.ca/transport-scolaire/

La sécurité de votre enfant

Par mesure de sécurité, il doit toujours y avoir quelqu'un pour accueillir votre enfant au débarquement. De plus, il est recommandé de choisir la même adresse à l'aller et au retour de l'école, et ce, 5 jours/semaine.

Lors du départ, l'élève doit toujours être prêt et à l'extérieur quelques minutes à l'avance, même par mauvais temps.

Lorsque le parcours d'un élève du préscolaire **comporte un transfert d'autobus**, il est **OBLIGATOIRE** de le faire parrainer quotidiennement par un élève âgé de 11 ans et plus qui utilise les mêmes circuits.

Vous devez prévoir les situations où l'accompagnateur aurait à s'absenter.

Les élèves du préscolaire ne sont pas autorisés à prendre l'autobus avec leur frère ou sœur de niveau primaire pour se rendre au Service de garde.

Vous déménagez!

Communiquez la nouvelle adresse directement à l'école de fréquentation **avant le 30 juin 2016.**

Pendant la période de fermeture de l'école, vous pourrez nous informer de tout changement d'adresse en remplissant le formulaire en ligne au www.csduroy.qc.ca à l'onglet «CHANGEMENT D'ADRESSE» ou en téléphonant au 819-379-5989 poste 7330. Vous serez ainsi assurés du transport de votre enfant juste à temps pour la rentrée scolaire.

Soyez assurés que le Service du transport met tout en œuvre pour la sécurité de votre enfant.



Sophie Houle,
Responsable du transport